

MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITE DANS LES SECTEURS MINES, ENERGIE, INFRASTRUCTURE, SANTE

Madagascar en tant que pays mégadivers a priorisé d'allier le développement du pays avec la préservation de l'environnement et la conservation de la biodiversité et ceci en vue de la mise en œuvre effective des Objectifs du Développement Durable, de la Lutte contre la pauvreté, de la Politique générale de l'Etat, du Programme Environnemental et du Programme National pour le Développement

A cet effet, les différents départements ministériels sont invités à participer activement dans l'intégration de la dimension environnementale et de la composante biodiversité dans leurs interventions respectives, notamment lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des différents outils politiques, stratégiques et opérationnels.

Cette volonté politique s'est d'autant plus concrétisée par l'institutionnalisation des Directions environnementales dans la majorité des secteurs publics et dont les rôles principales consistent à optimiser les impacts environnementaux positifs et limiter les impacts négatifs des plans, programmes et projets sectoriels.

Les différentes directions environnementales interviennent activement dans les Comités intersectoriels à ne citer que la Commission du Système des Aires Protégées Madagascar (Commission SAPM), les Comités de pilotage des projets concernant la biodiversité (ex : Comité Biosécurité, Comité APA /Accès et Partage des Avantages,), le Comité de Pilotage sur les bois précieux, le Comité interministériel Mines-Forêts ou CIMF, le Comité Hydrocarbures-Forêts, le Comité Environnement-Pêches, le Comité Interministériel Forêts-Foncier ou CIFF.

Actuellement, la redynamisation de ces comités s'avère primordial afin de faciliter l'harmonisation des interventions de ces ministères et d'assurer la résolution des conflits intersectoriel et assurer la synergie et l'harmonisation des interventions des départements ministériels concernés, notamment dans le cas de superpositions, particulièrement dans les sites de conservation (aires protégées, etc.). En effet, des conflits liées à l'utilisation des ressources peuvent apparaître et sont généralement liés aux superpositions d'activités. On

peut citer entre autres, les problèmes liés au foncier, les superpositions entre les aires protégées avec les périmètres miniers et les blocs pétroliers.

Aussi, eu égard au problématique relativement complexe de l'harmonisation des interventions de tous secteurs et les enjeux liés à la conservation de la biodiversité, à la gestion des ressources naturelles, au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie de la population, la SPANB révisée a été élaboré suivant une approche globale, interactive et consultative, d'une manière inclusive et participative intégrant toutes les parties concernées (secteurs, opérateurs, etc.), de manière à ce que cette méthodologie de travail soit pérennisée, notamment lors de sa mise en œuvre effective (objectif d'Aichi 2, 4, 17).

I) SECTEUR MINE :

Depuis ces dernières années, l'intégration de la dimension environnementale et la prise en considération de la biodiversité dans le Secteur Mine se reflète par la mise en place d'une Direction chargée de l'environnement. En effet, cette direction est de plus en plus sollicitée dans l'élaboration d'outils politiques, stratégiques, juridiques et opérationnelles en rapport de près ou de loin à l'environnement et à la conservation de la biodiversité. Elle participe dans les évaluations environnementales des investissements miniers et pétroliers.

Le Ministère sensibilise les Collectivités Territoriales Décentralisées et les Opérateurs miniers et pétroliers sur les procédures et textes environnementaux en vigueur et procède à l'insertion des obligations des opérateurs miniers dans les textes afin que ces derniers se conforment à leurs cahiers de charges environnementales et respectent les droits des occupants traditionnels et des usufruitiers, les us et coutumes ainsi que les sites de protection. Il accompagne ces derniers dans l'élaboration des dossiers EIE ou PREE. Les activités minières font l'objet de suivi environnemental.

Par ailleurs, le secteur mine est un des secteurs qui a adopté plusieurs textes réglementaires sur la nécessité de préserver l'environnement tout en développant le secteur, à ne citer que la Loi n° 99-022 du 19/08/99 portant Code minier (modifié par loi n° 2005-021 du 17/10/2005) qui traduit déjà la volonté du secteur de préserver l'environnement, la Loi n° 2001-031 du 08/10/2002 établissant un régime spécial pour les grands investissements dans le secteur minier malagasy (modifié par la Loi n° 2005-022 du 17/10/2005) et l'Arrêté

interministériel n° 12032/2000 du 06/11/2000 sur la réglementation du secteur minier en matière de protection environnementale.

Le code minier est en cours de réactualisation. Ce code tend à prendre en considération toutes les préoccupations des acteurs oeuvrant dans le domaine minier, y compris les réglementations environnementales.

Les compagnies minières sont tenues d'utiliser des matériaux de substitution au bois comme source d'énergie et de reconstituer la couverture végétale des sites après la cloture de leurs activités. Le respect de ces dispositions est spécifiquement contrôlé. Aussi, de grandes sociétés minières ont procédé au reboisement et à la restauration des sites à la fin de leur exploitation. Par ailleurs, des aires protégées privées pour la protection de la biodiversité ont été mises en place et sont gérées par ces grandes sociétés minières (Cas de QMM et d'Ambatovy).

II) SECTEUR ENERGIE

Madagascar dispose d'importantes potentialités pour la production d'énergie solaire, d'énergie éolienne et de bioénergie. Mais actuellement, la part des énergies renouvelables hors bois-énergie reste encore modeste. Plus de 90% de la population utilise encore les ressources ligneuses comme source d'énergie.

En matière politique, l'adoption de la Nouvelle Politique Énergétique pour la période 2015-2030, lors du Conseil du Gouvernement le 8 septembre 2015, a pour objectif global d'assurer un approvisionnement d'énergie en quantité suffisante, de bonne qualité, au moindre coût et plus respectueuse de l'environnement. La stratégie, fondée sur une large participation du secteur privé, prévoit l'assainissement de la scène énergétique et l'établissement d'un cadre favorable aux investissements dans le secteur. Par ailleurs, elle vise un meilleur respect des réglementations environnementales, à promouvoir des sources d'énergie ayant des impacts environnementaux positifs et limiter celles qui ont des incidences négatives.

Le Projet de Revision du Code de l'Electricite (PRC - Elec) avec prise en considération des énergies renouvelables a été initié depuis 2016. De même, entre 2016 et 2017, le Ministère a oeuvré pour l'élaboration du Fond National pour les Energies Durables (FNED).

Pour améliorer les offres en matière énergétique et mieux répondre aux critères en matière de santé, depuis 2016, le Ministère a élaboré les normes sur les lampes à basse

consommation et a développé l'Avant-projet de decret sur l'interdiction d'importation de lampes a incandescence.

En matière de Bois Energie , le Ministère de l'Energie, en collaboration avec la cooperation allemande PAGE/GIZ, s'est attelé à l'élaboration de la Strategie Nationale d'Approvisionnement en Bois Energie, qui permettra de répondre aux besoins énergétiques des ménages tout en s'assurant d'une gestion durable de cette ressource. Cette stratégie est renforcée par les Projets de textes sur les Bioenergies , développés depuis 2016 avec WWF et PAGE/GIZ.

Dans la même optique, le Ministère en collaboration avec le Projet ASA de l'Union Européenne, a élaboré la Strategie de Modernisation de la Filiere Bois Energie pour le bassin d'approvisionnement de la Capitale.

Avec l'appui de WWF et de BNM, le Ministère a également développé l'Avant-Projet de normes sur les foyers économes fonctionnant au Bois Energie. De même, des actions de sensibilisation, d'éducation et de communication ont été menées en collaboration avec le WWF, le PAGE/GIZ , le Programme ASA de l'Union Européenne et les Producteur privés, dont l'objectif principal est de promouvoir l'utilisation des ces foyers économes et l'utilisation des techniques de carbonisation améliorée.

Depuis 2016, le Ministère a developpé divers outils de planification dont l'élaboration du Systeme d'Informations Energetiques, le Plan d'investissement sur les Energies Renouvelables, le Plan de Developpement à Moindre Coût, le Plan Regional Energie Biomasse (PREB) pour la Région Boeny et Diana (2016) et Région Atsimo Andrefana (2018).

L'intégration de la dimension environnementale et la prise en compte de la biodiversité dans le secteur énergie peut également s'apprécier à travers la place grandissante accordée à la structure chargée de l'environnement dans le ministère, qui est passée d'une cellule environnementale à une Direction environnementale à part entière. Cette direction participe à l'Evaluation Environnementale de tous les projets énergétiques développés au niveau du pays.

A l'instar des autres directions environnementales, cette direction est chargée de la prise en compte de la préoccupations environnementales dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, des strategies, des reglementations et des activités opérationnelles en

matière énergétiques. Cette direction réalise périodiquement des activités d'Information, d'Education et de Communication auprès des différentes parties prenantes oeuvrant dans le domaine de l'énergie, et plus particulièrement les communautés locales. Elle assure également les évaluations environnementales des projets énergétiques, réalise le suivi et contrôle des cahiers de charges et engagements environnementaux de tous les opérateurs oeuvrant dans le domaine de l'énergie.

Actuellement, le Ministère chargé de l'énergie s'attèle à répondre aux besoins énergétiques grandissants du pays tout en promouvant l'utilisation des options énergétiques alternatives favorables aux écosystèmes et plus respectueuses de l'environnement. A cet effet, il a procédé à l'aménagement de plusieurs sites de production électrique à ne citer que les aménagements hydroélectriques (Andriba Maevatanana, Ihosy Sahambano, Ilaka Centre, Ampitabepaoky – Tsiroanomandidy, Fandriana) et les Electrifications rurales par Energie Renouvelable (Eolienne et Solaire) dans la Région Androy (Marovato, Ambonaivo, Beanantara, Maroaloamainty, Ambondro et Faux Cap). De grands projets hydroélectriques sont également promus dans les sites de Sahofika, Volobe, Ambodiroka, Ranomafana, Antetazambato.

En matière d' Energies Alternatives, le Ministère oeuvre également pour la promotion des Energies de substitution aux Bois Energies dont l' Ethanol et le Biogaz.

III) SECTEUR CHARGE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS

Dans la politique et les plans d'action pour la préservation de l'Environnement, le Ministère chargé des Travaux Publics et de la Météorologie (MTPM) a fixé comme objectifs l'intégration de la dimension environnementale et sociale dans tous les projets routiers initiés par le Ministère, en synergie avec la politique générale de l'Etat en matière d'infrastructures routières et de protection de l'environnement et la mise en place d'un système de « transport durable » conjuguant les travaux routiers et la sauvegarde environnementale et sociale.

Aussi, à l'instar des autres secteurs publics, le Ministère chargé des travaux publics accorde une plus grande importance à l'environnement et à la biodiversité. A cet effet, la Direction des Impacts Environnementaux et Sociaux (DISE), s'assure que le choix des variantes en matière de construction d'infrastructure et de réalisation des travaux publics, soit

la plus judicieuse possible, mais également la plus respectueuse de l'environnement, de la composante biodiversité et du volet social.

Concernant les politiques et les plans d'action pour la préservation de l'Environnement, le Ministère chargé des Infrastructures et des Travaux Publics a fixé comme objectif l'intégration de la dimension environnementale et sociale dans la conception et la mise en œuvre des projets dont il est responsable. A cet effet, des attentions particulières sont portées sur certaines activités en vue d'en limiter, réduire, voire minimiser les impacts. Il s'agit entre autres des activités de défrichement, de fragmentation des forêts mais également de la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

Dans la même optique, la Direction chargée de l'environnement et du social réalise des formations et des encadrements relatifs au manuel de procédure en gestion des impacts environnementaux des travaux routiers. Les techniciens du Ministère et les responsables de Collectivités Territoriales Décentralisées (Régions et Communes) sont sensibilisés aux problématiques Route/Environnement/Développement et sont initiés aux techniques environnementales liées aux infrastructures routières.

Le Ministère s'assure également de la réhabilitation et à la restauration des sites abandonnés et dégradés et procède à des actions de reboisement.

IV) SECTEUR SANTE

La diversité biologique fournit des produits et services indispensables au bien-être de la population, particulièrement pour la santé. La connaissance de ces services rendus pour la santé constitue un outil d'aide à la décision pour le secteur et met en exergue l'importance de la conservation de la biodiversité. Les pharmacopées traditionnelles figurent parmi les médicaments de base pour les formations sanitaires publiques. Dans cette même optique, le Secteur Santé travaille en étroite collaboration avec des organismes de recherche et des tradipraticiens, qui sont impliqués dans la conservation et la valorisation de la biodiversité.

Par ailleurs, le Ministère chargé de la Santé a élaboré et mis en œuvre différents politiques, plans et programmes en faveur de la préservation de l'environnement et de la conservation de la biodiversité : la Politique nationale de gestion de déchets hospitaliers et des Précautions Universelles, la Politique Nationale de Santé et Plan de Développement du Secteur Santé (présentant des chapitres traitant les maladies liées à l'environnement), la Politique et la Stratégie Nationale de l'Assainissement, les Programmes nationaux de lutte

contre le paludisme, la tuberculose, les maladies émergentes et ré-émergentes, la lèpre et la peste.

Un texte régissant la production, l'exploitation et la vente des plantes médicinales et un manuel de procédure d'enregistrement des plantes médicinales ont été élaborés, un comité national consultatif sur la médecine traditionnelle mis en place, et une monographie d'usage de quelques plantes médicinales établie.

En outre, Madagascar s'est engagé à signer la Déclaration de Libreville sur la santé et l'Environnement en Afrique. Depuis, le Gouvernement de Madagascar, par l'intermédiaire des ministères de l'Environnement et de la Santé, a élaboré un Document d'Analyse Situationnelle et d'Estimation des Besoins en Santé et Environnement (ASEB) et la Politique Nationale de Santé et Environnement. Cette avancée constitue un avantage considérable pour tous les projets en faveur de l'intégration Santé – Environnement dans le pays.

Les deux principaux ministères concernés ont travaillé de concert pour développer le projet "Intégration Santé, Population, Environnement (SPE)", qui sera mise en œuvre de 2017 à 2018. C'est un projet qui permettra entre plusieurs secteurs d'interagir afin d'améliorer la santé humaine grâce à la préservation de l'environnement et à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Il permettra de développer un agenda de recherche-action pour les partenariats SPE et qui concernera entre autres la planification familiale, la santé, la nutrition, l'environnement, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Concrètement, les Ministères concernés, avec l'appui technique et financier du Programme de l'USAID Mahefa Miaraka (en traduction libre signifie "Réussir ensemble"), vont axer leurs interventions respectives sur les orientations stratégiques 2, 3 et 4 de la Politique Nationale de Santé et Environnement. En d'autres termes, le projet SPE vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des partenaires pour mettre en œuvre les approches SPE et promouvoir la collaboration intersectorielle, l'apprentissage et l'adaptation à une intégration SPE à Madagascar.

Pour atteindre ces objectifs, le projet impliquera divers partenaires publics-privés, en l'occurrence le Ministère chargé de l'Environnement, de la Santé et de la Population à travers le Groupe de travail sur la Santé et l'Environnement (GSTE) et aussi les autres membres du réseau SPE à Madagascar.

